

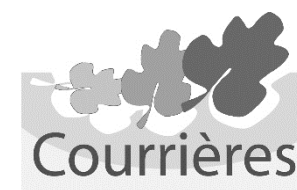
- Fixe à 20,60 € par m2 la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) à compter du 1^{er} janvier 2018 pour les dispositifs publicitaires, enseignes et préenseignes
- Adopte le rapport d'activités de la Société SOTRENOR pour l'année 2016,
- Emet un avis favorable à l'enquête publique relative à la demande d'autorisation d'exploiter un bâtiment logistique embranché Fer LB1 au niveau de la zone LB de la plate-forme multimodale et logistique sur la commune de Dourges, considérant les éléments présentés dans le dossier, la nature du projet et la situation n'impactant pas la commune de Courrières,
- Emet un avis favorable à l'enquête publique relative à la demande d'autorisation présentée par la Société REGIE FETE PYROTECHNIE en vue de procéder à l'exploitation d'un stockage d'artifices de divertissements sur le territoire de HARNES.



Christophe Pilch

Le Maire,

C. PILCH.



COMpte-REndU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 30 JUIN 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie ce vendredi 30 juin 2017 à 18h, sous la présidence de Monsieur Christophe PILCH, Maire.

Etaient absents excusés et avaient donné procuration: M.FANION – P. FROGET - C. MEHAIGNERY – D. HUOT - G. CHEVRY

Etaient absents : P. LELIEVRE – B. DAF- D. IANNONE – P. COGET – J.M PETIT

Après avoir désigné B. MONTURY, secrétaire de séance, et approuvé le procès-verbal de la réunion du 29 mars 2017, l'Assemblée passe à l'examen des différentes affaires portées à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal, par 23 bulletins pour, 1 nul et 1 bulletin blanc

- Adopte la liste présentée par C.PILCH désignant les 9 suppléants qui seront appelés à remplacer les délégués du Conseil Municipal en cas de refus, décès, perte des droits civiques et politiques, d'empêchement ou de cessation des fonctions de conseiller municipal lors de l'élection des sénateurs qui aura lieu le dimanche 24 septembre 2017.

Sont donc désignés suppléants : Micheline KUHFIELD ép. MONTURY, Raymond BERNARD, Virginie SCALBERT, Cédric THIBERVILLE, Ourida OUAKLIL, Bruno MUSU, Corinne DELAMOTTE, Jean-Louis HUOT, Stéphanie MANOUVRIER ép. THERET.

.../...

Arrivée de J.M PETIT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Prend acte des décisions prises par délégation dans le cadre de l'Art. L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Arrivée de D. IANNONE

- Prend acte du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la commune concernant les exercices 2009 et suivants,
- Décide d'admettre en non-valeur 23 titres qui n'ont pu être recouvrés pour un montant global de 1 787,75 € sur le budget principal,
- Décide de créer un budget annexe de comptabilité M14 assujetti à la TVA, dénommé « budget annexe lotissement rue Raoul Briquet » qui regroupera l'ensemble des opérations à venir, relatives à la gestion en régie communale du lotissement et qui s'équilibrera en fonctionnement et investissement à 550 000 €,
- Autorise Monsieur le Maire, conformément à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations dans son article 10 et au décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour son application et relatif à la transparence financière, à signer une convention avec l'association « Amicale du personnel communal » pour laquelle la ville de Courrières allouera sur l'exercice 2017, une subvention de 22 515 €
- Valide les nouvelles conditions financières, à savoir le passage à taux fixe des prêts PLS indexés Livret A du Crédit Foncier de France, dans le cadre de la garantie d'emprunt accordée à Pas-de-Calais Habitat dans l'opération de construction de 14 logements rue du général LECLERC, et renouvelle sa garantie d'emprunt à

hauteur de 50%,

- Accorde à Pas-de-Calais Habitat la garantie de la commune à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt de 2 232 295,00 € destiné à la construction de 25 logements rue R. SALENGRO, et autorise M. le Maire à signer la convention correspondante, ainsi que tous documents y afférant,

- Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux relatifs à la démolition et reconstruction de la salle de sports Rabelais sur la base des montants prévisionnels fournis par le maître d'œuvre,

- **Par 26 voix pour et 1 abstention (J.L FOSSIER)**

- Décide, afin de mettre à jour le tableau des emplois de la commune, de modifier ce dernier en supprimant :
 - 1 poste d'attaché
 - 1 poste de rédacteur
 - 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
 - 2 postes d'adjoint technique
 - 1 poste d'animateur
 - 3 postes d'adjoint d'animation

- **A l'unanimité,**

- Procède à la création de 5 postes d'animateur culturel vacataire pour les activités poterie, arts plastiques, guitare au tarif de 22,00 € brut la séance du 1^{er} septembre 2017 au 30 juin 2018,

- Prend connaissance du plan de formation 2017 du personnel communal,

Arrivée de P. COGET

- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché de mise à disposition de personnel dans le cadre d'un parcours d'insertion, attribué par la commission d'appel d'offres, à l'Association Intermédiaire Aide et Assistance Courriéroise, lot n°1 « missions diverses » et lot n°2 « animateurs restauration scolaire »,

Arrivée de P. LELIEVRE

- Décide de mettre en place, conformément à l'arrêté du 30 décembre 2016, dans les mêmes conditions et mêmes montants que pour les cadres d'emploi de la catégorie C déjà éligibles, le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P) au cadre d'emploi des adjoints territoriaux du patrimoine à compter du 1^{er} juillet 2017,
- Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention dans le cadre de la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux au sein des services de la collectivité,
- Autorise Monsieur le Maire à signer avec la Préfecture du Pas-de-Calais, une convention relative à l'accès au système d'enregistrement national des demandes de logement social (SNE) afin de pouvoir mieux orienter les demandeurs vers la diversité de l'offre de logements sociaux, et de suivre le parcours résidentiel de chacun,
- Décide d'allouer une subvention aux associations suivantes :

| ASSOCIATION | MOTIF | MONTANT SUBVENTION |
|----------------------------------|---|--------------------|
| ECOLE CLAIR ACCUEIL | Subvention annuelle | 5776,00 € |
| PETANQUE LOISIRS | Accueil de boulistes de WEISSETHURM | 450,00 € |
| AMITIE | Déplacement en ANGLETERRE | 450,00 € |
| ATELIER CHORAL | Déplacement à BOULOGNE-SUR-MER | 450,00 € |
| ECOLE PUGILISTIQUE | Championnat d'Europe à MADRID | 450,00 € |
| GYM FEMININE | Déplacement à CHANTILLY | 450,00 € |
| CLUB DE BILLARD | Championnat de France à TOULOUSE | 450,00 € |
| COMITE DES FETES DE LA LOUISIANE | Déplacement à OLHAIN des élèves de CM2 de J. MOULIN | 250,00 € |
| CLUB DES AINES | Déplacement à RINXENT | 450,00 € |
| ASFAC | Déplacement à LE QUESNOY | 450,00 € |
| CLUB FEMININ | Déplacement à ESCAUTPONT | 450,00 € |
| CLUB DE RUNNING | Subvention de démarrage | 260,00 € |
| CLUB DE HANDBALL | Avance de trésorerie | 3000,00 € |

- Autorise Monsieur le Maire, dans le cadre de la mise en réseau des bibliothèques et médiathèques, à signer une convention fixant les modes de concertation et de répartition du travail et des charges entre la C.A.H.C et la commune, prioritairement pour la réalisation et le fonctionnement du Système d'Information (S.I),

- Décide de remplacer le spectacle « l'éloge de la folie » programmé le 24 novembre et annulé à la demande de la compagnie J.M CHOTTEAU par le spectacle « le retour du roi » proposé par la compagnie de l'abreuvoir qui serait présenté le vendredi 17 novembre 2017 au même tarif (soit 5 € la place)

- Adopte les tarifs des activités culturelles et des ateliers théâtre pour la saison 2017/2018,

- Autorise Monsieur le Maire à signer pour la saison 2017/2018 la convention de mise à disposition d'un professeur de danse classique, avec l'association DELOUNA SPECTACLES, et fixe le tarif horaire de l'intervenante à 34 €,

- Reconduit les festivités pour la période de Noël, ouvre un budget de 25 000 € et autorise M. le Maire à signer les conventions avec les différents prestataires retenus pour cette manifestation,

- Instaure le tarif de 6 € pour la demi-journée d'accueil au club ado d'un adolescent résidant à l'extérieur de la commune, et applique une réduction de 25% aux enfants dont un frère ou une sœur ou plus, fréquente le multiaccueil et/ou les ALSH et/ou le club ado

- Fixe comme les autres communes de la CAHC, le montant de la redevance scolaire 2017/2018 à 110,00 €, et propose de l'appliquer aux communes ne faisant pas partie de la C.A.H.C,

- Décide de reconduire l'organisation du spectacle de fin d'année offert aux grandes sections maternelles, ouvre un crédit de 1 500 € et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la compagnie « Jardin Cour » pour le spectacle intitulé « Brève de gosses » ainsi que tous documents y afférant,

- Valide la reconduction du projet : « Les p'tits et l'écran » qui a pour but de faire découvrir le 7^{ème} art par la projection de plusieurs films et l'intervention en classe d'un spécialiste de l'image. Un budget de 2 678,16 € est ouvert, 10 classes sont concernées par ce dispositif : 8 classes élémentaires et 2 classes maternelles, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Education Nationale et l'association « De la suite dans les images » nécessaire à l'intervention, ainsi que tous documents y afférant.

- Prend acte du bilan quantitatif et qualitatif pour l'année 2015/2016 de la société de restauration scolaire SCOLAREST, titulaire de la délégation de service public,

- Décide d'allouer une subvention de 8 508,78 € à l'association « Rencontres et Loisirs » pour le fonctionnement du club de prévention spécialisée d'Oignies,

- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention quadripartite entre le Département, le collège, les associations sportives utilisatrices et la commune, réglant les modalités techniques, administratives et financières d'occupation de la salle PERI, pendant la durée des travaux de démolition/reconstruction de la salle Rabelais,

Arrivée de B. DAF

- Décide de louer le local commercial sis 23 rue Massenet à Mme DESCAMPS pour développer une activité dans le domaine des loisirs créatifs/vente de laine, au prix de 700,00 € nets/mensuel comme délibéré le 14 décembre 2016, et autorise Monsieur le Maire à signer le bail commercial qui sera rédigé par Maître LEMAIRE, notaire à Carvin,

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter le fonds de concours avec Pas-de-Calais Habitat, et à signer la convention d'offre précisant les modalités de contribution de l'organisme de H.L.M aux dépenses d'aménagement de l'espace vert situé sur l'ancien emplacement de la tour M,

- Décide de verser pour l'année 2017, une subvention de 3 600,00 € à l'association « Maison Pour Tous » pour le financement du dispositif « projet initiative citoyen »,

- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention de superposition de gestion entre la commune et les Voies Navigables de France (V.N.F), ceci dans le cadre des projets de développement d'activités de tourisme et de loisirs sur les berges de la Souchez et la demande de fonds FEDER

- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation et d'exploitation d'un poste électrique et de passage de câbles EDF (chemin de Montigny-Est rue Mozart) avec la société ENEDIS, définissant les règles générales et particulières d'exploitations, les obligations de chacune des parties et les servitudes,